

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Le deux juillet mille vingt à vingt heure trente minutes dans la salle de la culture, sous la présidence de Joël CAZAJUS, Maire sortant

Présents : Mmes Angélique CAMPELS, Geneviève CARMONA, Stéphanie BOQUET, Caroline FROISSARD, Angélique LAMOTHE, Marie-Julie LEAL, Corine SORRENTINO et Mrs Laurent CARDINAL, Thierry CORBARIEU, Cyrille GASPAILLARD, , Mickaël PAGNAC, Fabrice SANTAMARIA

Absents/excusés : Mrs Henri NOUGAROLLES et Michel MORELLATO

Pouvoir : Michel MORELLATO a donné pouvoir à Caroline FROISSARD

Secrétaire de séance : Angélique CAMPELS

Nathalie LOUBIERES, secrétaire de mairie, est présente.

A compter de ce jour, les conseils municipaux seront enregistrés.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu du conseil du 4 juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques sur le compte rendu du 4 juin 2020.

Approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération sur la création d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant le COVID 19

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'à sa demande, les employés municipaux sont venus travaillés durant la crise sanitaire. Les deux employés ont été présents physiquement. La mairie a toutefois été fermée au public durant le confinement.

Il précise qu'il est possible d'attribuer une prime à ces agents présents pendant la crise sanitaire sans toutefois dépasser le plafond fixé à 1 000€.

Monsieur le maire propose d'allouer un montant entre 300 et 400 €. Le mode de calcul est libre pour les collectivités.

Cette prime est exonérée de charges et non imposable. Elle n'est pas reconductible.

Après délibération, le conseil décide d'attribuer une prime aux deux agents d'un montant de 400 € net.

3 – Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'élaboration du budget, il est possible d'augmenter les taux des 3 taxes.

La taxe d'habitation va être supprimée en 2023 et est figée à compter de cette année.

Cette augmentation concerne la taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a pas d'obligation à augmenter ces taxes. Il indique que la commune a un budget sain avec un excédent correct.

Il propose, pour cette année exceptionnelle, de ne pas augmenter. Toutefois, il rajoute que durant le mandat, il sera nécessaire d'accroître les taux.

A ce jour, il faut savoir que la compensation pour la suppression de la taxe d'habitation est « floue ».

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour leur avis.

Intervention de Cyrille GASPAILLARD qui soulève que les simulations effectuées ne relèvent pas d'une grosse augmentation. Il propose d'augmenter un peu et pense que les habitants ne seraient pas fortement impactés et permettrait à la commune un « petit fond de roulement ».

Monsieur le Maire précise que le contribuable a sur sa feuille d'impôts les différentes parts (communale, départementale, communauté de communes) et le cumul de l'ensemble peut représenter une augmentation conséquente.

Intervention de Mickaël PAGNAC qui indique qu'il ne faudrait pas être obligé d'augmenter l'année prochaine pour rattraper l'année de « non augmentation ».

Intervention de Fabrice SANTAMARIA qui se questionne sur le nombre de fois qu'il est possible d'augmenter dans l'année.

Réponse de Monsieur le Maire : Les taux ne peuvent être bougés qu'une seule fois dans l'année : le budget est annuel (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Fabrice SANTAMARIA remarque qu'afin de ne pas avoir à augmenter généreusement l'année prochaine, il serait judicieux d'augmenter un peu cette année.

Intervention de Thierry CORBARIEU qui se questionne sur la nécessité d'augmenter alors que la commune n'a pas de projets importants. « L'excédent se renouvelle chaque année alors pourquoi augmenter ? ».

Intervention de Caroline FROISSARD qui souligne que cette année est particulière et par solidarité vis-à-vis des habitants, elle propose de ne pas augmenter cette année.

Geneviève CARMONA propose de ne pas augmenter.

Angélique CAMPELS précise que des personnes se trouvent en situation précaire ou vont se retrouver sans emploi donc elle propose de ne pas augmenter cette année.

Monsieur le Maire passe au vote avec

- 2 voix POUR une augmentation à 1%
- 3 abstentions
- 9 voix CONTRE l'augmentation des taux

Au vu du vote, il n'y aura pas d'augmentation des taux pour l'année 2020.

4 – **Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Geneviève CARMONA, adjointe au Maire, responsable des finances.

Geneviève CARMONA procède à l'explication du budget par le biais d'un diaporama afin de mieux l'appréhender.

Monsieur le Maire précise qu'un budget doit être sincère et juste. Les articles peuvent être dépasser mais surtout pas au niveau des chapitres.

Suite à cet exposé, chaque ligne est détaillée et comparée entre l'année 2019 et l'année 2020.

Geneviève CARMONA précise que l'article 6574 (subvention aux associations) a été diminué de 2 000 €. En effet, au vu de la crise sanitaire, la fête locale n'a pas pu avoir lieu ainsi que d'autres manifestations. Toutefois, elle précise qu'il n'est pas possible de supprimer l'ensemble de cette ligne car d'autres manifestations auront lieu d'ici la fin de l'année si la situation sanitaire le permet.

Le Maire informe que l'article 2151(réseaux et voiries) concerne le Pool-Routier c'est-à-dire l'entretien des routes communales. Il envisage de faire un « tour » de la commune avec les élus responsables.

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 509 400.00 € | 509 400.00 € |
| INVESTISSEMENT | 312 000.00 € | 312 000.00 € |

Projets d'investissement :

- Acquisition d'un logiciel pour la dématérialisation des documents avec la signature électronique
- Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle de la famille FOURNIL à la sortie du village. Cette famille fait don pour ce terrain.
- Achat de caméra de vidéosurveillance
- Aménagement d'un piétonnier du bourg au plateau passant par l'allée des platanes
- Réfection du porche de l'église et accessibilité de l'église
- Acquisition de la maison ESTEBAN (en attente de l'acte définitif)
- Acquisition d'une mini pelle
- Changement du portail de l'atelier municipal situé à côté de la salle des fêtes
- Ralentisseur chemin du marronnier
- Achat d'un ordinateur portable pour les comptes rendus des conseils et télétravail
- Abri sur le côté de la salle des fêtes
- Achat de mobiliers urbains (tables rectangulaires et rondes pour la salle des fêtes, bancs pour le chemin derrière la salle des fêtes).

Approuvé à l'unanimité par le conseil.

5 – Délibération sur l'adoption du programme de travaux pour la réhabilitation d'une maison en deux logements communaux

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer pour lancer la programmation des travaux de la maison ESTEBAN située place Saint-Jean.

Des courriers sollicitant 5 architectes seront envoyés courant juillet. A la réception des dossiers, la commission travaux et appel d'offre se réunira pour en sélectionner un selon des critères précis.

Caroline FROISSARD remarque qu'il manque un élu à la commission interne d'appel d'offre : Stéphanie BOQUET accepte d'intégrer cette commission.

6 – Délibération sur la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Haute Garonne Environnement

Délégué titulaire : Cyrille GASPAILLARD

Déléguée suppléante : Geneviève CARMONA

8 – Délibération sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux renouvellements des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner 24 administrés pour la commission communale des impôts directs qui se réunit une fois par an.

Suite à cette désignation, le service des impôts choisira 5 titulaires et 5 suppléants.

- 1 – Mme Angélique CAMPELS
- 2 – Mme Geneviève CARMONA
- 3 – Mr Yann BROUSSE
- 4 – Mme NOT Véronique
- 5 – Mr Mickaël PAGNAC
- 6 – Mme Claudine CORROCHER
- 7 – Mme Corine SORRENTINO
- 8 – Mme Karina FAURE FLORES
- 9 – Mme Caroline FROISSARD
- 10 – Mr Marc HERNANDEZ
- 11 – Mme Marie-Julie LEAL
- 12 – Mme Carine CAMBOLIVES
- 13 – Mme Angélique LAMOTHE
- 14 – Mr Serge PINELLI
- 15 – Mr Pierre-Jean GARDES
- 16 – Mr Yann REME
- 17 – Mme Audrey COUPAMA
- 18 – Mme Gisèle CORATO
- 19 – Mme Marlène DEZZI

- 20 – Mr Valentin ROUCH
- 21 – Mr Pierre CHENIN
- 22 – Mr Jean-Patrick SIADOUX
- 23 – Mme Jessica GERNO
- 24 – Mme Sylvie TERREMERE

9 – **Délibération fixant les taux promu/promouvable**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de revoir la délibération « ancienne », concernant les taux promu promouvable. Il explique que ces taux permettent, selon les filières, les avancements de grade des agents communaux. Actuellement, les taux pour chaque filière, à savoir administrative et technique, est de 50 %. Monsieur le Maire remarque que cette condition d'avancement à 50 % est utile dans les grandes communes.

Il propose de passer ce taux à 100 % pour l'ensemble des grades ; sachant que les agents de la commune n'avancent pas de grade en même temps.

Cette proposition sera soumise à l'avis du comité technique du Centre de Gestion.

Le conseil accepte cette proposition de 100 %.

10 – **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe au conseil de l'entrevue, en présence de Mickaël PAGNAC et Cyrille GASPAILLARD, avec le propriétaire du fossé situé à Magrens. Il souligne que ce propriétaire n'est pas d'accord sur les limites de propriété et va procéder à ses propres frais au bornage du terrain.
- Litige, cet après-midi 2 juillet 2020, entre riverains concernant le stationnement à l'impasse Saint-Jean. Monsieur le maire propose d'effectuer des marquages au sol de stationnement.
- **Désignation de membres extérieurs pour le CCAS :** Actuellement, Mme MORALES Janine, Mme RICO Marie-Claude et Mme ENCINAS Aurore ont accepté.
Angélique CAMPELS et Cyrille GASPAILLARD proposent Mme Lenaïg MOULUT.

- Commission à la communauté de communes enfance et jeunesse (comité de pilotage) : Joël CAZAJUS

- Intervention de Fabrice SANTAMARIA :

- S'interroge sur les déchets sauvages. Sollicite une date pour installer des caméras de vidéosurveillance. Il insiste sur la recherche des responsables par tous moyens comme par exemple les étiquettes sur les pots de peintures.
- Alerte sur la qualité de l'air dans les ERP

Séance levée à 23h20

| | | |
|-------------------|---------------------|---|
| Joël CAZAJUS | Geneviève CARMONA | Caroline FROISSARD |
| Angélique CAMPELS | Stéphanie BOQUET | Angélique LAMOTHE |
| Marie-Julie LEAL | Corine SORRENTINO | Laurent CARDINAL |
| Thierry CORBARIEU | Cyrille GASPAILLARD | Michel MORELLATO A donné pouvoir à Caroline FROISSARD |
| Mickaël PAGNAC | Fabrice SANTAMARIA | Henri NOUGAROLLES (absent) |